

## JE SUIS...

**LYCÉEN** EN FORMATION DE NIVEAU  
**POST - BAC**<sup>2</sup>

**ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN  
**LYCÉE GÉNÉRAL,**  
**TECHNOLOGIQUE**  
OU **PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat ou une MFR.

<sup>2</sup> Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.

## OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> [auvergnerhonealpes.fr/passregion](http://auvergnerhonealpes.fr/passregion)

> Sur l'appli Pass'Région 



## AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



### CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



### SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



### LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



### PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

#### CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**  
**200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,  
**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

*Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).*

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.  
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.  
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



### SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.